

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Présents : *M.T. Cialone, Président ;
M. G. Philippin, Bourgmestre, M. W. Herben, Mme N. Dubois, M. P. Saive, Mme A-M Libon, M. C. Gauthy, Echevins ;
MM. F. Gingoux, F. Dupont, C. Kersteens, Mme F. Samray-Collard, MM. J.F. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, T. Coenen, A. Rassili, J. Peters, R. Courtois, Mme C. Bernardin-Bosard, MM. P. Lempereur, B. Beneux, R. Nafrak, Mmes Z. Istaz Slangen, C. Hauregard, S. Pickman, S. Davin, F. Demirci Conseillers ;*

*M.Y. Parthoens, Conseiller communal, Président du CPAS;
M. F-J Santos Rey, Secrétaire.*

Excusés : *M. R. Quaranta, Conseiller communal;*

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 25/11/2019

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le procès-verbal de la séance conjointe Commune CPAS du 25/11/2019 et le procès-verbal de la séance du 25/11/2019.

2. Correspondance(s) et communication(s) / Présentation et exposé de M. le Chef de Zone

Le Conseil communal,

Entend l'exposé de M. le Chef de Corps de la Zone de Police Ans/Saint-Nicolas.

Après une présentation de lui-même, celui-ci fait une présentation de l'étude AFOM/SWOT de la zone ainsi que de l'organigramme qu'il compte mettre en place dans les services de ladite zone de police.

Prend connaissance de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- La tutelle informe la commune par courrier du 02 décembre 2019 que la délibération du Conseil communal du 24 octobre 2019 par laquelle il établit, pour l'exercice 2020, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, est devenue pleinement exécutoire.
- La tutelle informe la commune par courrier du 02 décembre 2019 que la délibération du Conseil communal du 24 octobre 2019 par laquelle il établit, pour l'exercice 2020, le taux des centimes additionnels au précompte immobilier, est devenue pleinement exécutoire.
- La réunion d'information du public relative à l'allongement de la piste de contingence de l'aéroport de Liège qui aura lieu le 17 décembre prochain à 19h à Grâce-Hollogne (salle Le Beaulieu (Place du Pérou) sera retransmise en direct sur Internet via le lien suivant : www.pixelprod.be/live
- Une réunion d'information aux Ansois sur la gestion des nuisances sonores autour de l'aéroport de Liège aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 18h en la salle Henriette Brenu, rue Gilles Magnée 87. Les exposés porteront sur 3 volets :
 1. Les plans de bruit et les mesures d'accompagnement en faveur des riverains de l'aéroport de Liège (Gisèle MAGNO - SOWAER)
 2. Le logiciel DIAPASON (Pierre BONMARIAGE - SOWAER)
 3. Le développement de l'aéroport de Liège (Christian DELCOURT - Liege Airport)

Voir annexe 1.

3. Démission d'un conseiller communal / Acceptation.

Le Conseil communal

ENTEND

1. La prise de parole suivante de M. Fernand Gingoux: "Voilà, le moment est venu!

Ainsi, que je m'étais engagé avant les élections ceci est mon dernier conseil.

Ayant prêté serment le 1^{er} janvier 1977 - fusion de communes exigeaient - je terminerai donc ce soir ma 43^{ème} année de conseiller communal.

Avant que Parkinson à ma porte ne sonne

ou bien qu'Alzheimer

n'attaque ma dure mère.

Avant que mon humour tranchant

ne devienne emmerdant,

Il est temps de partir

Il est temps que 2019

apporte du sang neuf

pour préparer l'avenir.

Plus prosaïquement, je me permettrai de revenir brièvement sur mon passage au sein de notre institution.

De Nicolas Gélon à Grégory Philippin qui naissait deux mois après ma prestation de serment, j'ai connu 5 bourgmestres et 4 faisant fonction, moi y compris, plusieurs échevins mais surtout, j'ai le sentiment d'avoir participé à la modernisation de notre administration et des services qu'elle a toujours voulu les meilleures pour la population au point que maintenant notre commune serve de référence dans de nombreux domaines.

Sous la surveillance active de deux grands secrétaires communaux - le 3^{ème} fait ses armes et je lui souhaite bonne chance - Conseil, Collège, sans oublier le CPAS - là aussi, j'ai connu plusieurs Présidents - ont toujours fonctionné à la perfection.

Lors de ma vie politique - je n'aime pas le mot "carrière" et son sens péjoratif - j'ai connu les débuts difficiles d'une union imposée, des querelles de clochers mais heureusement nous avons pu surmonter cela.

Sous Michel Daerden, la sauce se lia, nous lui devons grand nombre de réalisations que beaucoup nous envient.

Sur le plan de l'échevinat que je menai 17 ans, citons deux nouvelles écoles (Pierre Perret et Fernand Meukens), l'immersion en néerlandais mais surtout son soutien indéfectible à l'instruction publique, base selon nous de la démocratie.

Dans les autres domaines: mobilité, urbanisme, création de parcs publics, orthodoxie budgétaire, son aide et son soutien aux autres échevins furent importants.

Mais un Conseil communal, c'est aussi l'opposition qui toujours a joué son rôle avec force et compétence: des débats animés; épiques, cocasses parfois - on pourrait écrire un livre sur nos discussions animées - mais je dois reconnaître qu'elles furent généralement empreintes de courtoisie et de respect mutuel.

Ma vie politique prend ce soir une dernière tournure; je vais au CPAS pour retrouver un angle plus social.

En ces temps de crise, je vais donc retourner à la base.

J'en suis heureux et fier et tenterai d'y apporter mon expérience et mon coeur.

Voilà le moment est venu!

Le Doyen que j'étais cède sa place.

C'est malgré tout le coeur gros mais sans amertume avec simplement un peu de mélancolie que je vous quitte en souhaitant que votre travail continue à faire d'Ans la plus belle commune de la région."

2. Après de chaleureux applaudissements, l'intervention suivante de M. Philippin :

« " Je remercie, Fernand Gingoux, pour son engagement de 43 ans pour la commune. Cet homme sans cesse en quête d'aventures, de savoirs et d'exploits a décidé de passer le témoin et son successeur devra être à la hauteur.

Nous avons tous été effectivement témoins de ses bons mots. Et au-delà de ceux-ci je m'en voudrais de ne pas citer quelques anecdotes qui en surprendraient plus d'un. Ainsi Fernand sait dire non en Bulgare et sait que l'on ne peut toucher la tête d'un thaïlandais. A Bali, alors qu'il n'avait jamais

conduit de moto, c'est sans avoir froid aux yeux qu'il décida d'enfourcher ce terrible destrier seul moyen de locomotion disponible. A Mexico il embarqua dans un avion une machette à la main créant ainsi l'émoi. Au Yémen il brava la prohibition et près de Bangkok c'est d'un serpent très venimeux qu'il échappa. En Inde il osa se lancer à la découverte de la nourriture des chemins de fer indiens. Ces aventures, il les a vécues après sa brillante victoire dans l'émission Visa pour le Monde, émission culte de la RTB.

Un peu James Bond, parfois guide et surtout Conseiller, Echevin, Bourgmestre, il se sera longtemps dévoué et investi pour sa commune - c'est sa signature qui est apposée sur un bulletin qui m'a été remis lorsque j'étais en primaire - et on l'en remercie.

C'est en prononçant ces mots de remerciements Fernand, que je te souhaite d'entreprendre de nouveaux voyages et de continuer à nous faire part de tes combats empreints de générosité. »

3. L'intervention de M. Gielen qui souhaite à M. Gingoux de continuer à avoir une vie la plus active et lui souhaite une bonne route tout en lui réitérant ses remerciements.

4. L'intervention de M. Grosch qui félicite M. Gingoux pour son travail durant toutes ces années. Il souligne les qualités suivantes de M. Gingoux: respect, engagement et amour pour la Commune. Il lui souhaite une bonne route.

5. L'intervention de M. Coenen qui retient trois mots sur M. Gingoux: culture, respect et humour. Il le remercie et lui souhaite une bonne route.

6. L'intervention de M. Courtois qui commence par remercier M. Gingoux. Il indique le considérer comme un homme instruit, doté d'un sens humain et d'une bonne culture générale. Il lui souhaite bon vent.

7. L'intervention de M. Cialone qui le remercie et qui indique que M. Gingoux a été pour lui un exemple. Il a fait preuve d'engagement et de disponibilité.

8. Les remerciements de M. Gingoux.

A l'unanimité,

ACCEPTE la démission de M. Fernand GINGOUX en sa qualité de Conseiller communal.

Voir annexe 2.

4. Décès d'un membre du conseil de l'action sociale / Prise d'acte

Le Conseil communal,

Prend acte du décès de M. Willy Delaitte, Conseiller de l'action sociale.

Voir annexe 3.

5. Décès d'un membre du conseil de l'action sociale / Remplacement.

Le Conseil communal,

PROCEDE, en fonction de la proposition formulée par le groupe PS, à l'élection de plein droit d'un conseiller de l'action sociale en remplacement de M. Willy DELAITTE;

En conséquence, **DECLARE**, élu de plein droit conseiller de l'action sociale :

M. GINGOUX Fernand, né le 23/11/1946, de nationalité belge et domicilié à Ans (4430)- Avenue de la Paix, 16.

La présente délibération sera transmise sans délai aux autorités de tutelle, à la direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, Service Public de Wallonie à Namur et au centre public d'action sociale.

Voir annexe 4.

6. Démission d'une conseillère de l'action sociale / Acceptation.

Le Conseil communal, à l'unanimité,

ACCEPTE la démission à la date du 01 janvier 2020 des fonctions de Conseillère de l'action sociale de Mme Christine GAIONI.

Voir annexe 5.

7. Démission d'un conseiller communal / Remplacement .

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCLARE

Les pouvoirs de Mme Christine GAIONI sont validés. L'intéressée est admise à la prestation de serment constitutionnel.

Mme Christine GAIONI prête immédiatement serment entre les mains du président du Conseil et en séance publique, conformément à l'article L1126-1 du CDLD, dans les termes suivants : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Christine GAIONI est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère communale. Elle est inscrite au tableau de préséance au 29ème rang.

La présente délibération sera transmise en double exemplaire au Conseil provincial.

Voir annexe 6.

8. Commissions du conseil communal / Composition / Prise d'acte

Le Conseil communal,

ARRÊTE comme suit

La composition suivante des commissions du conseil communal :

Commission du Bourgmestre - M. G. PHILIPPIN

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil
- QUARANTA Raphaël
- KERSTEENS Christophe (Président)
- DUPONT Francy
- GAIONI Christine
- CIALONE Thomas
- GIELEN Pierre
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- GROSCHE Robert

Commission du 1^{er} ECHEVIN – M. W. HERBEN

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil (Président)
- NAFRAK Rachid
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra
- GAIONI Christine
- BERNARDIN-BOSARD Christiane
- BOURLET Jean-François
- DEMIRCI Funda
- COURTOIS René
- GROSCHE Robert

Commission de la 2^{ème} ECHEVINE – Mme N. DUBOIS

- LEMPEREUR Patrice
- QUARANTA Raphaël
- KERSTEENS Christophe
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra
- GAIONI Christine
- GIELEN Pierre (Président)
- BERNARDIN-BOSARD Christiane
- HAUREGARD Catherine
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission du 3^{ème} ECHEVIN – M. P. SAIVE

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil
- QUARANTA Raphaël
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- GAIONI Christine
- BOURLET Jean-François (Président)
- CIALONE Thomas
- DEMIRCI Funda
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission de la 4^{ème} ECHEVINE – Mme A-M LIBON

- LEMPEREUR Patrice
- RASSILI Ahmed Nabil
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- KERSTEENS Christophe
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra (Présidente)
- BOURLET Jean-François
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- GROSCH Robert

Commission du 5^{ème} ECHEVIN – M. C. GAUTHY

- LEMPEREUR Patrice (Président)
- PETERS Julien
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- PICKMAN Sandra
- GAIONI Christine
- BOURLET Jean-François
- GIELEN Pierre
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission du Président du CPAS - M. Y. PARTHOENS

- LEMPEREUR Patrice
- QUARANTA Raphaël
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé (Présidente)
- KERSTEENS Christophe
- DUPONT Francy
- GIELEN Pierre
- BOURLET Jean-François
- HAUREGARD Catherine
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Voir annexe 7.

9. Centre Culturel / Désignation d'un(e) délégué .

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation 1 candidat(e) représentant de la commune
28 membres prennent part au vote.

- M. Patrice LEMPEREUR obtient 28 suffrages

En conséquence, M. Patrice LEMPEREUR est désigné(e) en qualité de représentant de la commune (délégué du Bourgmestre) au sein des organes du centre culturel asbl.

Voir annexe 8.

10. Société de Logements du Plateau / Désignation d'un membre du Comité d'Attribution.

Le Conseil communal,

PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation d'un candidat supplémentaire de la commune au Comité d'attribution de la Société de Logements du Plateau.

28 membres prennent part au vote.

Mme Diane MBARUSHIMANA obtient 28 suffrages.

En conséquence, Mme Diane MBARUSHIMANA est désignée en qualité de candidate représentant de la commune au Comité d'attribution de la Société de Logements du Plateau.

Voir annexe 9.

11. CHR / Désignation d'un(e) délégué(e) aux assemblées générales.

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant de la commune aux Assemblées Générales du CHR.

28 membres prennent part au vote.

- Mme Sandra Pickman obtient 27 suffrages

En conséquence, Mme Sandra Pickman est désigné(e) en qualité de représentant(e) de la commune aux Assemblées Générales de ladite intercommunale.

Voir annexe 10.

12. CHR / Désignation d'un(e) candidat(e) administrateur.

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation 1 candidat(e) administrateur au sein de l'intercommunale du CHR.

28 membres prennent part au vote.

- Mme Sandra Pickman obtient 27 suffrages

En conséquence, Mme Sandra Pickman est désigné(e) en qualité de candidat(e) administrateur au sein de l'intercommunale CHR.

Voir annexe 11.

13. IMIO / Désignation d'un(e) délégué(e) aux assemblées générales.

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant de la commune aux Assemblées Générales de IMIO.

28 membres prennent part au vote.

- M. Philippe Saive obtient 27 suffrages

En conséquence, M Philippe SAIVE est désigné(e) en qualité de représentant(e) de la commune aux Assemblées Générales de ladite intercommunale.

Voir annexe 12.

14. IMIO / Désignation d'un(e) candidat(e) administrateur.

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation 1 candidat(e) administrateur au sein de l'intercommunale IMIO.

28 membres prennent part au vote.

- M. Philippe SAIVE obtient 27 suffrages

En conséquence, M. Philippe SAIVE est désigné(e) en qualité de candidat(e) administrateur de ladite intercommunale.

Voir annexe 13.

15. NEOMANSIO/ Désignation d'un(e) délégué(e) aux assemblées générales.

Le Conseil communal,

PROCEDE, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant de la commune aux Assemblées Générales de NEOMANSIO.

28 membres prennent part au vote.

- Mme Christine GAIONI obtient 27 suffrages

En conséquence, Mme Christine GAIONI est désigné(e) en qualité de représentant(e) de la commune aux Assemblées Générales de ladite intercommunale.

Voir annexe 14.

16. CILE / Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour / Modification

Le Conseil communal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le point supplémentaire suivant inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE qui se tiendra le 19 décembre 2019 :

Assemblée ordinaire :

1.
2.
3.
4. Rémunération des Administrateurs, recommandations du Comité de Rémunération – Approbation;
5.

De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 15.

17. INTRADEL/ Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour/ Modification

Le Conseil communal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les points supplémentaires suivants inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel qui se tiendra le 19 décembre 2019 :

Assemblée ordinaire :

1.
2.
3.
4. Conseil d'administration - Rémunération - Administrateurs
 - a) Recommandation du Comité de rémunération
 - b) Décision
5. Conseil d'administration - Rémunération - Vice-Président
 - a) Recommandation du Comité de rémunération
 - b) Décision
6. Conseil d'administration - Rémunération - Président
 - a) Recommandation du Comité de rémunération
 - b) Décision
7. Bureau exécutif - Rémunération - Membres
 - a) Recommandation du Comité de rémunération
 - b) Décision

8. Comité d'Audit - Rémunération - Membres
a) Recommandation du Comité de rémunération
b) Décision

De charger ses délégués à ces Assemblées de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 16.

18. RESA / Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour / Modification

Le Conseil communal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA du mercredi 18 décembre 2019 :

Assemblée ordinaire :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
6. Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion au 1er janvier 2020.

De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 17.

19. SPI Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil communal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la SPI qui se tiendra le 17 décembre 2019.

De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 18.

20. Coordination générale / Délégation de compétence relative au choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, relevant des budgets ordinaires et extraordinaires dans le cadre des limites décrétales / Renouvellement suite aux remarques de la tutelle.

M. Herben quitte la séance.

Le Conseil,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois : « Comme en décembre 2018, nous voterons contre cette délégation au Collège. Cette décision est le contraire de l'appel à plus de transparence dans la gestion de la commune. Elle est le signe que l'opposition, tout comme le citoyen ne seront pas tenus au courant des modes de passation et des conditions des marchés publics ni des concessions de travaux et de services. ».

2. M. Philippin qui répond que les Conseillers communaux ont un droit d'accès aux dossiers et que cette délégation est réalisée pour des raisons pratiques et de continuité du service public.

par 25 voix pour et 2 contre ;

DÉLÈGUE

Au Collège communal,

- sa compétence de choisir, pour des dépenses ne dépassant pas 30.000 € HTVA et/ou telles qu'arrêtées par le gouvernement wallon et relevant du budget extraordinaire, le mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, § 3 du CDLD
- sa compétence de choisir, pour des dépenses relevant du budget ordinaire, le mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, § 2 du CDLD

Ces délégations seront accordées pour la durée de la législature.

Voir annexe 19.

21. Loi du 24 juin 2013 sur les sanctions administratives / Amende administrative en matière d'arrêt et de stationnement (infractions mixtes) / Protocole d'accord.

M. Herben rentre en séance.

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Coenen qui espère que cela n'engendrera pas un surcroît de travail pour l'agent sanctionnateur.
2. La réponse de M. Santos Rey qui explique qu'il faudra s'en donner les moyens notamment avec l'outil informatique.
3. La réponse de M. Philippin qui ajoute qu'on ne laissera pas l'agent sanctionnateur se noyer. Il ajoute que l'avantage est que le produit des sanctions ira dans la caisse communale plutôt que dans celle d'autres niveaux de pouvoir.

A l'unanimité;

DÉCIDE d'approuver les termes du protocole d'accord à signer avec le Parquet dans le cadre des futures dispositions communales permettant l'apposition d'une amende administrative en matière d'arrêt et stationnement.

Voir annexe 20.

22. Coordination générale / Approbation des termes de la Convention – Cadre de partenariat «TERRITOIRE INTERCULTUREL» avec le CRIPEL et adhésion à la charte «TERRITOIRE INTERCULTUREL» / Approbation

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE

1. D'approuver les termes de la Convention-Cadre de partenariat «TERRITOIRE INTERCULTUREL» avec le CRIPEL
2. D'adhérer à la charte « territoire interculturel » proposée par le CRIPEL à compter du 1^{er} janvier 2020.

Voir annexe 21.

23. Aménagement du territoire / Schéma Provincial de Développement Territorial / Adhésion du Schéma par le Conseil communal

Le Conseil communal,

ENTEND

1. M. Grosch qui indique qu'il y a une difficile coexistence entre ce document et le schéma d'agglomération. Il estime dommage qu'il n'y ait pas eu refonte des deux.
2. M. Philippin qui indique aller plus loin parce qu'il existe 4 documents (PUM, schéma d'agglomération, schéma provincial et une étude de la région).
3. M. Courtois qui demande s'il ne serait pas possible de refondre ces 4 documents en un.
4. La réplique de M. Philippin qui estime que la Commune peut le souffler.

A l'unanimité;

DECIDE d'adhérer au Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) soumis par l'ASBL Liège Europe Métropole, dont le siège se situe Boulevard de la Sauvenière 77 à 4000 Liège, pour autant :

- qu'en termes de développement commercial raisonné, la rénovation intelligente et la requalification des principales polarités existantes sur le territoire communal en particulier la zone commerciale dite "Ans-Rocourt", y soit soutenue. Cela implique que la régénération et la concentration de l'offre commerciale de la zone Ans Rocourt en une polarité unique et repensée grâce à la démolition des infrastructures et bâtiments commerciaux actuels et leur substitution par une nouvelle architecture de qualité et répondant aux normes de construction les plus modernes notamment en termes de Haute Qualité Environnementale soient considérés comme partie intégrante du SPDT.

- qu'en termes de mobilité, il intègre les mesures prioritaires garantissant à l'Arrondissement de Liège les outils de mobilité, identifiés dans le PUM de l'arrondissement de Liège, nécessaires et indispensables au développement harmonieux de son territoire en veillant notamment à assurer la fluidité du trafic sur le ring traversant la commune d'Ans.

Voir annexe 22.

24. Rapport annuel du Collège concernant la gestion de la Commune entre le 01 novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Le Conseil communal,

ENTEND

1. M. Courtois qui fait remarquer qu'une erreur s'est glissée page 20. Le nom "DéFI" a disparu au profit du nom d'une conseillère communale.

2. M. Philippin qui répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

3. L'intervention complémentaire suivante de M. Courtois : « Quelques belles photos, des chiffres intéressants et je note avec satisfaction que les vacances scolaires portent toujours les appellations de congés de Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et Toussaint. ».

Mme Dubois explique que cette erreur sera corrigée la dénomination des congés officielle étant la norme.

PREND ACTE du rapport annuel du Collège concernant la gestion du Collège entre le 01 novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Voir annexe 23.

25. Finances / Budget communal pour l'exercice 2020 / Approbation

Le Conseil communal,

ENTEND

1. M. Herben, qui après avoir fait une présentation technique en commission, fait une présentation politique du budget.

Il explique qu'il s'agit du premier vrai budget de la législature qui traduit l'action que la majorité entend mener.

Il explique que le budget 2020 présente un boni à l'exercice propre et un boni de 459.000 € au résultat général.

Il indique que le budget présente une grande stabilité dans les rubriques de recette en soulignant néanmoins une nette augmentation des recettes du fonds des communes et des additionnels à l'impôt des personnes physiques.

Au niveau des dépenses, il souligne la stabilité dans les rubriques tout en soulignant la légère diminution de la charge de la dette.

Il présente ensuite les projets à l'ordinaire dont notamment, pour l'instruction publique, pour les sports avec l'organisation d'un gala et d'un championnat du monde de boxe, pour la petite enfance avec la location de locaux pour le déplacement temporaire de la crèche durant les travaux, pour le

bien-être animal avec le nourrissage des canards du parc de la Résistance et l'adhésion au CREAVES de Saint-Nicolas.

Il présente ensuite le budget extraordinaire qui s'élève à 15,6 M° € en dépenses avec une moitié financée par des subsides ou des tiers et un montant de 7,7 M° € à financer sur fonds propres ou par emprunt. Il présente les grandes lignes de ce volet "extraordinaire" et ses projets phares tels que la deuxième phase de la "revitalisation d'Alleur", les projets FEDER dont celui de rénovation des maisons annexes du château de Waroux, le PIC 2019-2021 et plus particulièrement 2,2 M° € pour la réfection de voiries (dont la moitié en subsides), la rénovation de bâtiments (dont le bâtiment du centre culturel et la maison rue des Ecoles 7) et la mise en place de systèmes économiseurs d'énergie, l'assainissement de sites tels que la salle Ans-Palace, la démolition d'immeubles rue Coq Fontaine), la vente de différents biens immobiliers (rue de l'Yser 263b, les maisons de l'ancienne Caisserie liégeoise, une ferme rue Basse-Cour), un développement thématique (fitness) pour le parc de la Caisserie, un parc canin et bien sûr la poursuite de la lutte contre les incivilités avec de nouvelles caméras de surveillance.

2. L'intervention suivante de M. Coenen "Monsieur le Bourgmestre nous a parlé de budget 'sexy'. Entre nous, moi, il ne m'excite pas. On peut tout juste le déclarer 'positif' ou plutôt 'en positif'. Mais une fois encore, c'est certains de vos choix qui nous dérangent. Par exemple, si nous trouvons de nombreuses réfections de voiries, pour la mobilité douce, c'est faible. A part la liaison RAVeL-remembrement et la réfection des trottoirs de la rue Dewonck, nous ne trouvons pas grand chose. C'est peu, très peu. Encore une fois, c'est le tout à la voiture qui l'emporte.

Et contrairement à l'optimisme de M. le Premier Echevin, concernant les dossiers repris en 'divers' dans le note de synthèse du budget, nous ne pensons pas que les projets qui 'poursuivront leur cheminement en 2020' verront tous le jour en 2020.

Dès lors, si on fait la balance entre les points positifs - il y en a - et les points négatifs, selon nos priorités, nous ne pouvons que nous abstenir."

3. L'intervention suivante de M. Courtois : « A l'ordinaire, le budget 2020 ne contient pas de réelles nouveautés. Mis à part un budget de 5.000 € pour l'organisation d'un salon de l'emploi, une cotisation pour le refuge d'animaux Creaves, une somme de 5.000 € pour la nourriture des canards et une campagne de sensibilisation au tri des déchets de 20.000 €, la vie du citoyen ansois ne sera pas bouleversée. Les adaptations sont purement techniques et internes. Une bonne nouvelle toutefois, pas d'augmentation de la taxe poubelle, l'IPP ni du précompte immobilier.

A l'extraordinaire, les travaux au château de Waroux sont prévus et, pour autant qu'ils aient lieu, ils seront visibles et remarquables. A noter par ailleurs le développement de la commune dans le domaine de l'horeca (d'ores et déjà, le centre sportif et le complexe Henri Germis ont amélioré leur accueil et leur restauration et Waroux s'y lance également).

Les travaux au centre administratif sont indispensables mais seule une petite partie de ceux-ci est envisagée. D'autres bâtiments communaux recevront une nouvelle toiture et une légère amélioration de l'équipement des parcs est prévue.

Mais on doit bien constater qu'il n'est prévu nulle part une incitation à l'utilisation ou l'achat de vélos, aucun budget pour les ados ou jeunes adultes en dehors du sport traditionnel et structuré, aucun investissement pour améliorer la mobilité actuelle et future et je pense là au développement de l'aéroport de Bierset.

Enfin je terminerai en attirant l'attention sur l'endettement toujours plus conséquent puisque si on ajoute aux emprunts existants les emprunts à contracter pour 2020, on atteint 37.434.000 € soit plus de l'ensemble des recettes d'une année.

Si à cela on ajoute les garanties d'emprunts pour Ansports et Isocl, on atteint 47.516.000 €. »

4. L'intervention de M. Grosch qui explique qu'il s'agit d'un budget prudent qui incorpore l'indexation probable des salaires.

Il souligne également que les frais de fonctionnement budgétés en 2019 étaient trop faibles et avaient nécessité une modification budgétaire. Il constate que le budget 2020 intègre les montants plus réalistes correspondant au budget 2019 adapté après les modifications budgétaires.

Il estime positif l'augmentation à 2% de la pension complémentaire des agents contractuels.

Il regrette le sous-sous-ventionnement de l'associatif. Il précise que les subsides aux associations valent 3 canards puisqu'il y a 15.000 € au budget pour le premier poste et 5.000 € pour le nourrissage des canards. Il ajoute que le monde associatif constitue un ciment essentiel au niveau de la population. Il souhaite donc qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Il termine en attirant l'attention sur un point de vigilance: l'augmentation des charges du personnel. Celles-ci s'élèvent à 44% du budget alors que par le passé, ce poste ne représentait que 40%.

5. La réponse de M. Herben qui explique que ces interventions lui conviennent parce qu'elles portent sur des choix politiques. Le budget reste donc sexy à ses yeux.

Il ajoute que, pour les subsides aux associations, il ne faut pas s'arrêter au seul nominal du budget parce qu'il existe d'autres aides comme la mise à disposition de locaux,...

par 23 voix pour et 5 abstentions (M. Coenen, M. Courtois, Mme Haurgerad, Mme Davin et Mme Demirci);

DECIDE

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2020 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	34.920.483,20	14.565.952,44
Dépenses exercice proprement dit	34.899.011,64	15.773.882,00
Boni / mali exercice proprement dit	21.471,56	- 1.207.929,56
Recettes exercices antérieurs	1.063.288,09	90.000,00
Dépenses exercices antérieurs	624.762,80	90.000,00
Boni / Mali exercices antérieurs	438.525,29	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.562.929,56
Prélèvements en dépenses	0,00	355.000,00
Recettes globales	35.983.771,29	16.218.882,00
Dépenses globales	35.523.774,44	16.218.882,00

Boni / Mali global	459.996,85	0,00
--------------------	------------	------

2. Tableau de synthèse ordinaire (partie centrale)

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	37.153.969,84	0,00	0,00	37.153.969,84
Prévisions des dépenses globales	36.090.681,75	0,00	0,00	36.090.681,75
Résultat présumé au 31/12 n-1	1.063.288,09	0,00	0,00	1.063.288,09

3. Tableau de synthèse extraordinaire (partie centrale)

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	25.359.772,04	0,00	2.300.000,00	23.059.772,04
Prévisions des dépenses globales	25.359.772,04	0,00	2.300.000,00	23.059.772,04
Résultat présumé au 31/12 n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par autorité de tutelle	Date approbation budget par l'autorité de tutelle
CPAS	2.917.200,00	Non approuvé
Fabrique église St Jean Baptiste	10.731,05	Non approuvé
Fabrique église Sainte Marie	25.006,84	Non approuvé
Fabrique église Sainte Famille	505,73	Non approuvé
Régie AnSports	1.250.000,00	/
Zone de police	3.085.547,34	Non approuvé

Art. 2.

D'approuver les projections budgétaires 2021-2025 telles que présentées.

Art. 3.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

Voir annexe 24.

26. Agence de Développement Local / Budget 2020 / Approbation

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE :

Article 1

1° d'adopter le budget de la Régie communale pour l'exercice 2019, tel que présenté ;

2° de rendre non limitatives les allocations du chapitre des dépenses d'exploitation ou de gestion ordinaire en application de l'article 17 de l'Arrêté du Régent du 18 juin 1946 ;

Article 2

De charger le Collège communal de la publication en la commune du budget spécial de la Régie communale ordinaire de l'Agence de Développement Local et de la suite de formalités administratives en vue de l'approbation par l'autorité de tutelle, conformément à l'article 12 de l'arrêté du Régent précité.

Voir annexe 25.

27. Régie Foncière / Approbation du budget pour l'année 2020 (41ème exercice)

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE :

- 1° d'adopter le budget de la Régie Foncière pour l'exercice 2019, tel que présenté ;
- 2° de rendre non limitatives les allocations du chapitre des dépenses d'exploitation ou de gestion ordinaire en application de l'article 17 de l'Arrêté du Régent du 18 juin 1946 ;

CHARGE :

le Collège communal de la publication en la commune du budget spécial de la Régie Foncière et de la suite des formalités administratives en vue de l'approbation par l'autorité de tutelle, conformément à l'article 12 de l'Arrêté du Régent précité.

Voir annexe 26.

28. Finances / Budget 2020 / Dotation communale à la zone de Police Ans – Saint Nicolas / Fixation

Le Conseil communal, à l'unanimité;

D E C I D E :

De fixer la dotation communale 2019 à la zone de Police Ans – Saint Nicolas au montant de 3.085.547,34 €.

Voir annexe 27.

29. Finances / Taxes / Règlement général pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales (loi du 13/04/2019)

Les Conseillers communaux, *MM.T. Cialone, G. Philippin, W. Herben, Mme N. Dubois, M. P. Saive, Mme A-M Libon, MM. C. Gauthy, F. Dupont, C. Kersteens, Mme F. Samray-Collard, MM. JF. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, R. Quaranta, T. Coenen, A. Rassili, J. Peters, R. Courtois, Mme C. Bernardin-Bosard, MM. B. Beneux, R. Nafrak, Mmes Z. Istaz Slangen, S. Davin, C. Hauregard, S. Pickman et F. Demirci, C. Gaioni, M.Y. Parthoens*, à l'unanimité, approuvent, à l'unanimité, l'inscription en urgence du point repris en rubrique à l'ordre du jour du Conseil communal, Le Conseil communal, à l'unanimité;

ARRÊTE

Article 1 :

dans les règlements taxes sur les agences bancaires, sur les débits de boissons, sur les clubs privés, sur la délivrance de documents administratifs, sur la diffusion publicitaire, sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires à domicile, sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que sur les établissements classés, sur la délivrance d'étiquettes à apposer sur les sacs poubelles, sur la force motrice, sur les immeubles inoccupés, sur les panneaux publicitaires, sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé, sur les agences de paris, sur la construction de raccordement particulier à l'égout public, sur la construction de trottoirs, sur les véhicules isolés abandonnés, sur le stationnement votés par le conseil communal le 25/10/2018 et le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés voté par le conseil communal le 24/10/2019 sont insérées les dispositions suivantes :

dans le préambule :

vu le Code des impôts sur les revenus ;

vu la loi du 13/04/2019 introduisant le Code du recouvrement amiables et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

dans l'article relatif au recouvrement de la taxe :

les clauses relatives à l'enrôlement, au recouvrement et au contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, des lois des 15 et

23/03/1999, de l'arrêté royal du 12/04/1999 et de la loi programme du 20/07/2006 ainsi que de la loi du 13/04/2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Article 2 :

Cette délibération sera transmise au Gouvernement Wallon suivant les articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Voir annexe 28.

30. Energie/Achat groupé de mazout/printemps 2020

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE

- d'approuver l'organisation sui generis d'un achat groupé de mazout à destination de la population ansoise pour le printemps 2020 dans le respect des règles d'égalité et de non-discrimination et des principes de bonne administration et, dans ce contexte, de fixer comme suite la liste des fournisseurs de mazout de chauffage à consulter dans le cadre de cette opération:

- 1) SA combustibles Piron -Rue de l'Abbaye,3-4040 HERSTAL;
- 2) Comfort Energie - Rue du Vicinal,30 4170 COMBLAIN;
- 3) SA Mazout Leruse - Avenue de la Libération, 33 - 4920 AYWAILLE;
- 4) Piragri - Rue Draily, 149 - 5350 OHEY
- 5) Octa+ - rue l'île monsin 23 - 4020 LIEGE

- d'exiger auprès du fournisseur qui sera désigné qu'il accorde une ristourne sur le prix officiel du jour pour plus de 2000 litres, quelle que soit la quantité qui sera commandée par chaque citoyen.

- de fixer la livraison du mazout entre le 09 mars et le 23 mars.

- Pour des raisons d'organisation, et afin de pouvoir regrouper les livraisons par quartier,

- qu'il ne sera possible pour le citoyen de choisir ni son jour de livraison, ni l'heure. Le fournisseur contactera le citoyen afin de trouver un créneau horaire qui convienne.
- que le citoyen devra pouvoir se libérer au moins une demi-journée pour être présent lors du passage du fournisseur, le paiement s'effectuant à la livraison.

Voir annexe 29.

31. Travaux / Marché public pour l'acquisition de véhicules utilitaires auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie/ Remplacement des véhicules/ Approbation.

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DECIDE :

Article 1er : De prendre connaissance que, dans le cadre de l'acquisition de véhicules utilitaires via le marché public relatif à la fourniture de véhicules passé par le Service Public de Wallonie (SPW), les véhicules qui devaient être achetés, indisponibles, sont remplacés.

Article 2 : D'approuver le principe d'acquérir trois véhicules utilitaires pour un montant total de 87.654,15 € TVAC :

- Les deux véhicules du modèle Renault Master Traction L3H1 dci 130 sont remplacés par **deux** véhicules de modèle **Renault Master Châssis double cabine traction L3 H1Blue dCi 135 - 3.5T** au prix unitaire de 36.511,93 € TVAC soit un total de **73.023,86 € TVAC** ;
- Le véhicule du modèle Renault Kangoo Express TCE 115 a ainsi été remplacé par un véhicule de modèle **Dacia Dokker Van Work Edition TCe 100 GFP** qui revient à un prix unitaire de **14.630,29 € TVAC**.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 136/743-52 (n° de projet 20190009).

Voir annexe 30.

32. Instruction publique / Enseignement fondamental communal / Année scolaire 2019-2020 / Régie communale autonome ANSPORTS / Occupation

du hall omnisports Henri Germis et de la salle polyvalente par les écoles communales / Convention à conclure avec la Commune d'Ans / Reconduction.

Le Conseil communal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Régie communale autonome ANSPORTS et la Commune d'Ans, pour une durée allant du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020, et relative à l'occupation du hall omnisports Henri Germis et de la salle polyvalente par les écoles communales fondamentales.

Voir annexe 31.

33. Sports / Subsidés Bal du Sport 2019 / Répartition des bénéfices entre les différents clubs sportifs ayant participé au Bal du Sport au prorata des places vendues.

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE

Art 1 : De conditionner l'octroi de subsidés Bal du Sport aux groupements sportifs qui ont participé physiquement et acheté des places pour ledit Bal.

Art 2. Le subside Bal du Sport réparti entre les clubs participants ne concerne que les bénéfices du Bal du Sport

Art 3 : Le subside ne sera liquidé qu'à la condition que le club remplisse ses obligations financières tant au niveau de la Régie Ans Sports que de la Commune;

Art 4. Que la Commune se réserve le droit de demander les justificatifs relatifs à l'utilisation de la dite subvention.

Par conséquent, arrête comme suit l'octroi des subsidés Bal du Sport 2019 aux groupements sportifs (voir annexe).

La présente délibération sera transmise aux services des finances pour exécution.

Voir annexe 32.

34. Sports/Subsidés de fonctionnement 2019 aux groupements sportifs/Enveloppe globale/Répartition

Le Conseil communal, à l'unanimité;

DÉCIDE

Art 1 : De conditionner l'octroi de subsidés aux groupements sportifs qui ont rentré les documents relatifs au cadastre du sport.

Art 2 : D'octroyer une aide forfaitaire aux associations sportives ayant rentré leur cadastre.

Art 3 : D'octroyer aux clubs un subside supplémentaire par affilié, par affilié domicilié sur le territoire communal, par affilié de moins de 18 ans et par affilié de plus de 60 ans.

Art 4 : Le subside ne sera liquidé qu'à la condition que le club remplisse ses obligations financières tant vis-à-vis de la Régie Ans Sports que de la Commune.

Art 5. La Commune se réserve le droit de demander les justificatifs relatifs à l'utilisation de la dite subvention.

Art 6. La présente délibération sera transmise aux Services des Finances pour exécution.

Par conséquent, arrête comme suit l'octroi des subsidés 2018 aux groupements sportifs : voir tableau en annexe

Voir annexe 33.

35. Réseau Ansois de Lecture publique / Demande de renouvellement de reconnaissance / rapport d'exécution du PDL 2013/2019 et PDL 2021/2025

Le Conseil communal, à l'unanimité;

MARQUE SON ACCORD :

sur le dossier ci-annexé de demande de renouvellement de reconnaissance du Réseau Ansois de Lecture Publique, en catégorie 2, à introduire auprès de la Fédération Wallonie/Bruxelles, avant le 31 janvier 2020.

Voir annexe 34.

36. Personnel / Création d'une allocation pour l'exercice de la fonction de conseiller en prévention / Détermination des conditions d'octroi

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Grosch qui dit craindre que le cumul de travail des tâches habituelles de l'agent augmentées des tâches d'un conseiller en prévention et ce, vu le nombre important de bâtiments dont des écoles.

2. La réponse de Mme Libon qui explique que la charge de travail sera à réévaluer par la suite.

A l'unanimité;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de créer une allocation pour l'exercice de la fonction de conseiller en prévention.

Article 2 : Cette fonction est exercée, en surcroît, par un agent communal, désigné par le Collège communal, porteur, du titre de conseiller en prévention de niveau 2. A défaut, le titulaire de la fonction devra obtenir le certificat mentionné ci-avant dans les deux ans de la désignation à la fonction.

Article 3 : Cette allocation est unique, sans promotion, ni évolution de carrière possible, dans quelque cadre que ce soit. Elle ne peut être pourvue à titre définitif.

Article 4 : Le montant annuel de l'allocation est de 5.160 €, à l'indice 138,01. Elle couvre l'ensemble des prestations accomplies par le conseiller en prévention, pendant et en-dehors de ses heures de service. Ces prestations, formations, ne peuvent donner lieu à aucune forme de compensation ou récupération.

Article 5 : Ce supplément de traitement ayant le même caractère que le traitement, est lié aux fluctuations que l'indice des prix à la consommation et entre en considération pour les retenues à opérer en matière de sécurité sociale et de pension, ainsi que pour le calcul du traitement-limite dont il faut tenir compte, en vue de l'attribution de certains avantages.

Article 6 : Le supplément de traitement est payable mensuellement, en même temps que le traitement. Quand il n'est pas dû pour tout le mois, il se décompte par trentième.

Article 7 : Lorsque l'agent est absent du service pendant un mois entier, par suite de circonstances qui dépendent de lui-même (congé sans solde, maladie, ...) celui-ci ne peut pour ce mois, percevoir le supplément de traitement.

Article 8 : La présente délibération sera soumise au contrôle des autorités de tutelle.

Voir annexe 35.;